

<p style="text-align:center"><b>PARCOURS PROFESSIONNEL SPECIALITE</b> <b>« CONSTRUCTION, URBANISME, CONTRATS »</b></p>
--

**(DIRECTEUR : ETIENNE FATOME – CO-DIRECTEUR : THIERRY REVET)**

Le parcours Professionnel, spécialité « *Construction, Urbanisme, Contrats* » est issu de la fusion des DESS « Droit immobilier » et « Construction et Urbanisme » qui existaient jusqu'ici à l'Université Paris I. La séparation, au sein du droit immobilier *lato sensu*, du droit privé et du droit public n'a plus guère de sens dans un secteur dans lequel les dispositifs de droit privé se mêlent étroitement aux dispositifs de droit public, et réciproquement. La rénovation des formations a offert l'occasion de prendre résolument acte de cette évolution en fusionnant en un parcours professionnel les deux DESS du secteur.

Ce parcours est destiné à répondre à l'important besoin de compétences professionnelles approfondies dans le secteur du droit immobilier. Cette activité connaît un développement sans précédent et requiert désormais des connaissances multiples dans le domaine de la construction, de la politique de l'habitat, du financement immobilier, de l'assurance crédit, de la gestion des immeubles urbains, des contrats immobiliers, etc.

Les enseignements reflètent tout à la fois le caractère approfondi et transdisciplinaire du droit immobilier. Ils associent des enseignements généraux de matières intéressant directement le droit immobilier, le plus souvent envisagés conjointement en droit public et privé (ex. droit privé et public des biens ; droit privé et public de la construction et de l'urbanisme, fiscalité immobilière) à des enseignements à forte dimension pratique. Par ailleurs, les enseignements manifestent un souci d'ouverture sur des disciplines déterminantes pour la compréhension de l'évolution du droit immobilier (économie de l'immobilier, droit de l'environnement).

Le parcours Professionnel, spécialité « *Construction, Urbanisme, Contrats* » s'adresse, prioritairement, à des étudiants en droit ayant reçu une formation tant en droit privé qu'en droit public. Il est également ouvert aux praticiens soucieux d'approfondir la connaissance du droit immobilier. Face à l'importante demande de formation approfondie à caractère professionnel en droit immobilier, mais compte étant tenu du niveau qu'elle requiert, l'accès au parcours Professionnel est marqué par une certaine sélectivité.